

Rapport Annuel

du 1er avril 2010 au 31 mars 2011

**Conseil consultatif sur la
réglementation des professions de la
santé (CCRPS)**



Ontario

Health Professions Regulatory
Advisory Council

Conseil consultatif de
réglementation des professions
de la santé

Table des matières

Mandat du Conseil consultatif de réglementation des professions de la santé	1
Gouvernance du Conseil consultatif	1
Secrétariat du Conseil consultatif	3
Activités en 2010-2011	3
Rapports présentés au ministre par le CCRPS	
Présentations ministérielles	
Recherche et élaboration des politiques	
Gestion des opérations	
Présentations et communications	
État financier du 1 ^{er} avril 2010 au 31 mars 2011	5

Mandat du Conseil consultatif de réglementation des professions de la santé

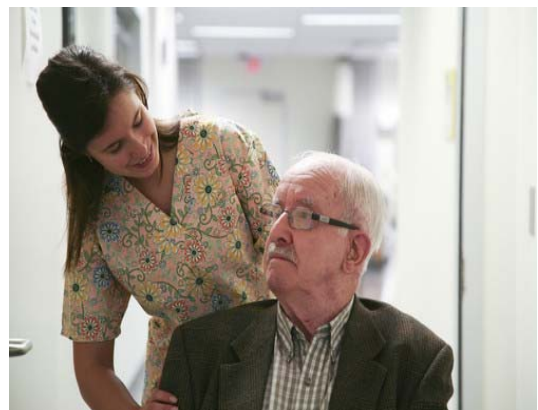
Le Conseil consultatif de réglementation des professions de la santé (CCRPS) est un organisme établi en vertu de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*, qui a pour fonction de conseiller le ou la ministre sur la réglementation des professions et des professionnels de la santé en Ontario, notamment en ce qui a trait aux questions suivantes :

- la nécessité de réglementer les professions de la santé non réglementées;
- la nécessité de déréglementer les professions de la santé déjà réglementées;
- la modification de la *Loi sur les professions de la santé réglementées*;
- la modification des lois régissant les professions de la santé ou d'un règlement pris en application de ces lois;
- les questions concernant les programmes d'assurance de la qualité et les programmes de relations avec les patients mis sur pied par les ordres professionnels du secteur de la santé; et
- toute question que le ou la ministre soumet au CCRPS concernant la réglementation des professions de la santé.

À cet égard, le ou la ministre se fie aux recommandations du CCRPS à titre de source indépendante de renseignements, d'analyses et de conseils pour la formulation des politiques publiques. Le CCRPS prodigue ses conseils et exerce ses activités indépendamment du ou de la ministre et du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, des ordres professionnels, des associations de professionnels de la santé réglementés et d'autres parties prenantes qui s'intéressent aux questions faisant l'objet de ses conseils.

Le CCRPS prépare ses recommandations conformément aux objectifs de la *Loi sur les professions de la santé réglementées* :

- garantir la réglementation et la coordination des professions de la santé dans l'intérêt public;
- garantir l'établissement et le respect de normes d'exercice appropriées;
- garantir la possibilité pour les particuliers d'avoir accès aux services des professions de la santé de leur choix; et,
- garantir la possibilité pour les particuliers d'être traités avec sensibilité et respect dans leurs rapports avec les professionnels de la santé, les ordres professionnels et la Commission d'appel et de révision des professions de la santé (CARPS).



Gouvernance du Conseil consultatif



Conformément à la *Loi sur les professions de la santé réglementées*, le CCRPS se compose d'au moins cinq et d'au plus sept personnes que nomme le lieutenant-gouverneur en conseil, sur recommandation du ou de la ministre. Comme l'exige la Loi, les membres du Conseil ne sont pas ou n'ont jamais été fonctionnaires ou membres d'une profession de la santé réglementée. Le lieutenant-gouverneur en conseil désigne un des membres du Conseil à la présidence et un autre à la vice-présidence. Le président doit veiller à ce que le CCRPS s'acquitte des responsabilités consultatives et autres que la *Loi sur les professions de la santé réglementées* confère

au président, au secrétaire et au Conseil.

Au cours de l'année, la composition du Conseil consultatif a été largement modifiée :

- Le mandat de Barbara Sullivan au poste de présidente du Conseil consultatif a pris fin en juin 2010. Occupant les fonctions de présidente depuis 2004, Barbara a dirigé l'élaboration de diverses recommandations ayant trait à la réglementation de nouvelles professions de la santé, à l'exercice des professions, à la collaboration interprofessionnelle et aux relations avec les patients. Pendant son mandat, le CCRPS a publié plusieurs rapports précurseurs sur la réglementation des professions de la santé en Ontario, notamment : *Liens essentiels : Transformation et soutien des soins aux patients; Réglementation des professions de la santé en Ontario : nouvelles orientations; et Collaboration interprofessionnelle entre les collèges régissant les professions de la santé et les professionnels de la santé.*
- Le mandat des membres du Conseil consultatif suivants a également pris fin :
 - Mary Mordue, en novembre 2010;
 - Enis Fiddler, en novembre 2010; et
 - Kevin Doyle, en octobre 2010.

En raison de ces départs, comme le prévoit la *Loi sur les professions de la santé réglementées*, le Conseil consultatif n'a pas été au complet depuis le mois de juin 2010.

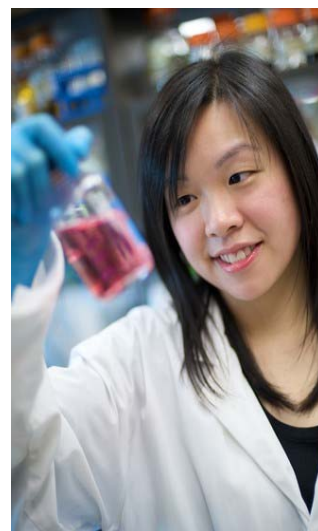
En février 2011, le gouvernement de l'Ontario a désigné Thomas Corcoran à la présidence du CCRPS. M. Corcoran est actuellement président de MEMOTEXT Corporation et de NexgenRx Inc. Il est également administrateur de LifeCapital Holdings et ArtsandTV Inc. et propriétaire fondateur de Stonegate Group. M. Corcoran occupe en outre la présidence de la section ontarienne de l'Institut des administrateurs de sociétés (ICD) et il est le président sortant de Bridgepoint Health. Il a aussi occupé des postes de cadre supérieur, dont ceux de vice-président et de directeur général de la division britannique de la Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie et de vice-président chez IBM Canada. M. Corcoran est un chef de file dans le domaine de la gouvernance du secteur bénévole. Il a été administrateur de l'Université de Waterloo; président du conseil consultatif du président de l'Université de Waterloo; président du conseil d'administration de Crescent School; président et président du conseil de l'Ontario Chamber of Commerce;

administrateur de la Chambre de commerce du Canada; et récipiendaire de la médaille « Canada in Confederation » en 1992.

Au 31 mars 2011, le Conseil consultatif était constitué de deux membres et n'était donc pas au complet aux termes de la *Loi sur les professions de la santé réglementées*. Le processus de recrutement des membres du Conseil consultatif était en cours à la fin de l'exercice, dans la perspective d'atteindre sous peu le quorum.

Secrétariat du Conseil consultatif

Le CCRPS est appuyé dans son travail par quatre employés de la fonction publique de l'Ontario, qui constituent son secrétariat permanent. Ils sont employés en vertu de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* et bénéficient de tous les droits et avantages conférés par la Loi. Ils sont rattachés au ministère de la Santé et des Soins de longue durée par l'intermédiaire de la Division des ressources humaines dans le domaine de la santé. Le secrétariat est chargé de gérer les activités et les affaires quotidiennes du Conseil conformément aux politiques, procédures et directives gouvernementales et d'appuyer le Conseil en menant des consultations et des travaux de recherche sur les politiques en vue de la préparation des recommandations et conseils officiels présentés au ministre par le CCRPS. Le coordonnateur général est responsable de l'élaboration, de la planification et de la mise en œuvre des plans d'activités et des plans opérationnels, ainsi que des systèmes et procédures permettant la gestion administrative efficace du CCRPS. Le CCRPS embauche occasionnellement des personnes sous contrat pour des missions spéciales.



Don Embuldeniya, qui s'est joint au CCRPS en avril 2010, occupe le poste de coordonnateur général du CCRPS. En 2010-2011, le personnel du CCRPS comptait également deux analystes des politiques et une adjointe administrative.

Activités en 2010-2011

Rapports présentés au ministre par le CCRPS :

En avril 2010, le CCRPS a présenté un rapport intitulé « Rapport à la ministre de la Santé et des Soins de longue durée sur la collaboration interprofessionnelle au sein des professions des soins des yeux », lequel

recommande que des modifications soient apportées à la *Loi de 1991 sur les opticiens* et à la *Loi de 1991 sur les optométristes* et que la ministre prenne des mesures en dehors des lois et des règlements pour prôner la collaboration entre les ordres et les professions du secteur des soins des yeux par l'intermédiaire d'un conseil pour la santé des yeux. Il fait état de la discorde qui règne depuis plusieurs décennies entre les professions et recommande que celles-ci fassent abstraction de leurs antagonismes historiques pour s'allier et faire face à la crise due à l'essor des maladies et des affections des yeux. Ce rapport a été rendu public en juillet 2010 et la ministre a demandé une rétroaction à ce sujet pour le mois de septembre 2010. Le ministère examine actuellement les recommandations formulées dans le rapport.

Présentations ministérielles :



En mars 2010, l'honorable Deb Matthews, ministre de la Santé et des Soins de longue durée, a écrit une lettre à l'attention de la présidence du CCRPS, indiquant que les échéances établies pour les projets en cours avaient été révisées. Dans sa lettre, la ministre indiquait que le travail concernant les préposés aux services de soutien à la personne serait poursuivi en interne par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Elle annonçait également que les conseils sur la réglementation des technologues spécialisés en échographie, des assistants

dentaires, et des ambulanciers paramédicaux et auxiliaires médicaux d'urgence devraient être fournis au plus tard le 31 décembre 2013. Elle déclarait en outre que les questions relatives à la profession de podologue et de podiatre ne devaient pas être examinées avant de recevoir les conseils portant sur la réglementation des professions susmentionnées.

Recherche et élaboration des politiques :

En janvier 2011, le secrétariat du CCRPS a établi un calendrier de travail visant à entreprendre des recherches sur les politiques en réponse à la demande de conseils sur la réglementation des technologues spécialisés en échographie, des assistants dentaires, et des ambulanciers paramédicaux et auxiliaires médicaux d'urgence, dont l'échéance a été fixée par la ministre au 31 décembre 2013.

Au vu de la nécessité d'appuyer la formulation de recommandations fondées sur des données probantes, le CCRPS a pris des mesures afin d'examiner les critères actuellement liés à la réglementation d'une nouvelle profession de la santé aux termes de la *Loi sur les professions de la santé réglementées*. L'examen en question a été entrepris en août 2010 par les membres du secrétariat. Se fondant sur les données issues des travaux de recherche, le secrétariat a proposé et diffusé pour étude des critères mis à jour. Ces derniers devraient être finalisés au plus tard en juillet 2011. Ils seront alors utilisés par le CCRPS pour la formulation des recommandations eu égard aux présentations ministérielles actuelles et futures.

Gestion des opérations :

- Au cours de l'année, les membres du secrétariat ont mené à bien diverses activités opérationnelles, notamment :



- la rédaction d'un Manuel des politiques et des procédures donnant un aperçu général des politiques, des procédures, des directives et des délégations de pouvoirs;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la Politique d'accessibilité pour les services à la clientèle visant à décrire les mesures prises par le CCRPS pour se conformer au *Règlement de l'Ontario 429/07 : Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle* et ce à quoi les membres du public peuvent s'attendre de la part du Conseil. Cette politique a pour but de répondre aux besoins de toutes les personnes handicapées, comme le définit le *Code des droits de la personne de l'Ontario*;
- l'élaboration d'un programme d'orientation général à l'intention des nouveaux membres du Conseil consultatif, présentant

notamment l'ensemble des politiques, des procédures et des directives relatives à la fonction publique de l'Ontario; et

- l'adoption des séries de documents communs du gouvernement, destinées à gérer la conservation et l'élimination de l'ensemble des documents créés par le CCRPS.
- Les membres du secrétariat ont pris diverses mesures visant à améliorer et à rationaliser les activités du CCRPS, notamment :
 - la réorganisation du site Web du CCRPS afin de permettre une navigation plus efficace et de se conformer à la Politique d'accessibilité pour les services à la clientèle. Une option RSS a également été ajoutée à l'intention des personnes souhaitant recevoir des renseignements mis à jour en temps réel;
 - la conception et le déploiement d'une série d'outils de gestion de projet visant à accroître l'efficacité des activités et des processus internes; et
 - la mise au point d'une base de données en ligne permettant de collecter des renseignements sur les particuliers et les organismes portant un intérêt à la réglementation des professions de la santé en Ontario.

Présentations et communications :

Au cours de l'exercice, la présidence et le personnel du secrétariat ont pris la parole devant divers organismes et participé à des congrès et des réunions concernant la réglementation des professions de la santé en Ontario, notamment en présence des interlocuteurs suivants :

- Ordres de réglementation des professionnels de la santé de l'Ontario
- Délégation du groupe de réglementation de la santé du ministère de la Santé de Singapour
- Ordre des optométristes de l'Ontario
- Association des sages-femmes de l'Ontario

Les membres du secrétariat ont en outre traité plus de 250 requêtes émanant du public et des professionnels de la santé.

État financier du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011

Le budget du Conseil est intégré à celui de la Division des ressources humaines dans le domaine de la santé du ministère. Pour l'exercice clos le 31 mars 2011, le CCRPS a engagé les dépenses suivantes :

Salaires et avantages sociaux	280 324 \$
Charges de fonctionnement	157 522 \$
Total	437 846 \$

Conseil consultatif de réglementation des professions de la santé

55, avenue St. Clair Ouest
Bureau 806, casier 18
Toronto, Ontario, Canada M4V 2Y7

Téléphone: 416-326-1550
Interurbains sans frais: 1-888-377-7746
Télécopieur: 416-326-1549

Site web: www.hprac.org/fr
Twitter: <http://Twitter.com/CCRPSONtario>
Corriel: hpracwebmaster@ontario.ca



ISSN 1913-6781 (Imprimé – bilingue)
ISBN 978-1-4435-6583-7 (Imprimé, 2010-2011 ed.)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2011
25 06/11



Ontario

Health Professions Regulatory
Advisory Council

Conseil consultatif de
réglementation des professions
de la santé